

L'ESSENTIEL DU PROJET DE CHARTE

—

du Parc naturel régional
de l'Aubrac

Mai 2018

SOMMAIRE

→ Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?	04
→ L'Aubrac, un massif, une identité	05
→ L'Aubrac, le territoire de projet	06
→ 3 grands défis à relever pour l'Aubrac	07
→ L'élaboration de la Charte : un projet partagé, fruit d'une large concertation	08
→ La Charte : « une feuille de route » pour 15 années	10
› Axe Transversal Construire « l'Aubrac de demain » : viser l'équilibre territorial par le partage et la coopération, l'éducation et la transmission	12
› Axe 1 Renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines	14
› Axe 2 Conforter la dynamique économique « Aubrac » par la valorisation durable de ses ressources	16
› Axe 3 « Mieux vivre ensemble en Aubrac » : garantir la qualité de vie et l'aménagement durable de ses espaces	18
→ Une gouvernance partagée	20
→ Les communes du Parc	23
→ Les valeurs qui irriguent le projet	24

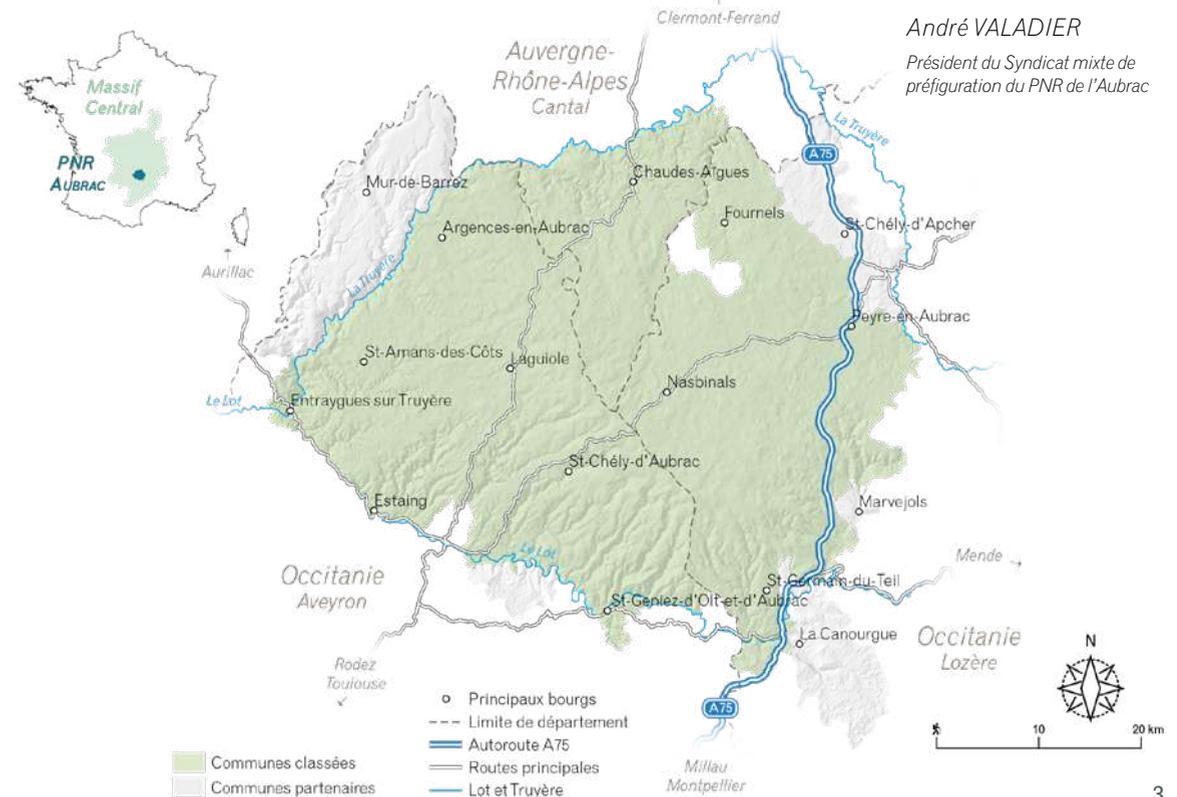
« La tradition sans modernité est stérile, la modernité sans tradition est aveugle »

Le projet de Parc naturel régional de l'Aubrac reflète la volonté des hommes et des femmes du territoire de poursuivre les réussites d'hier (relance de la race Aubrac, du fromage et du couteau de Laguiole, tourisme...) et d'en développer de nouvelles, pour renforcer le développement durable du territoire.

Rejoindre aujourd'hui la famille des Parc naturels régionaux signifie pour l'Aubrac d'être reconnu comme un territoire d'exception, pour son identité et ses patrimoines naturels, culturels et paysagers hors du commun.

La plus-value de cette démarche repose sur une méthode de travail, d'accompagnement et d'intervention qui a fait ses preuves ! Fondée sur les échanges et le collectif, ce principe d'actions permettra de conforter, impulser et coordonner les projets portés par les acteurs locaux ; de convaincre et concilier ; de sensibiliser et informer ; d'expérimenter et innover !

La stratégie définie collectivement (élus et acteurs locaux) entend répondre aux enjeux du territoire, par l'anticipation et la maîtrise des évolutions liées tout autant aux spécificités de l'Aubrac (territoire de montagne, physiquement et administrativement cloisonné) qu'aux évolutions nationales, européennes voire planétaires (changement climatique...). **15 années pour construire l'Aubrac de demain : telle est donc l'ambition de la première Charte du Parc.**



Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

C'est un territoire habité et vivant qui bénéficie d'une reconnaissance nationale en raison de la richesse et de la fragilité de son patrimoine naturel, culturel et paysager.

Ce n'est surtout pas un espace réglementé, une réserve ou un sanctuaire naturel !

Qu'est-ce qu'une Charte de Parc ?

C'est un projet de territoire, partagé avec les gens du pays et fondé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine, sur le maintien de la qualité de vie au sein de cet espace d'exception et sur les principes du développement durable.

C'est une « feuille de route » pour 15 ans qui fixe les axes de travail en fonction des enjeux d'avenir, dans des domaines-clés pour le territoire : l'agriculture, la forêt, le tourisme, l'urbanisme, la culture, les énergies renouvelables, l'éducation...

Pourquoi rejoindre la « famille » des PNR ?

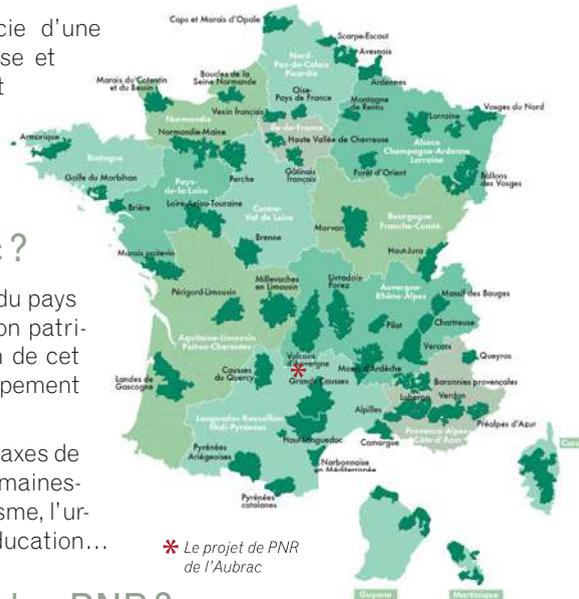
Fiers de leur appartenance à un territoire fortement identitaire et préservé, investis depuis plus de 50 ans dans la relance de ses marqueurs (Race Aubrac, fromage de Laguiole...), les habitants de l'Aubrac ont à cœur de renforcer ce territoire rural, vivant, en l'unifiant et en prenant soin du devenir de ses patrimoines, de ses activités et de ses ressources.

La trajectoire spécifique de ce territoire, les choix opérés en matière de développement sont pleinement cohérents avec la philosophie des Parcs naturels régionaux : œuvrer collectivement pour préserver le capital patrimonial remarquable et en faire un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Aubrac.

Qu'est-ce qui va changer avec l'arrivée du Parc ?

Le Parc n'a ni le pouvoir, ni la vocation d'interdire une activité sur son territoire ! C'est le droit commun qui continue de s'appliquer, comme sur le reste du territoire national. Chacun, propriétaire, chasseur, pêcheur, promeneur... conserve donc tous ses droits individuels.

La création d'un Parc naturel régional est une démarche de progrès qui associe les structures volontaires, intéressées pour participer à ce projet. La Charte définit néanmoins des orientations que les organismes signataires (Communes, Communautés de communes, Départements et Régions) s'engagent à soutenir et respecter. C'est en particulier le cas dans les domaines de la publicité, de la circulation des véhicules de loisirs motorisés, de la production d'énergie renouvelable, ou encore pour l'élaboration des documents d'urbanisme.



* Le projet de PNR de l'Aubrac

L'Aubrac, un massif, une identité

Doté de spécificités naturelles, physiques, humaines et historiques qui ont forgé son identité, l'Aubrac se définit d'abord comme un haut plateau volcanique, ceinturé par le Lot et La Truyère, au sud du Massif central. Un fort gradient d'altitude marque le relief du massif : de 250 m à Entraygues-sur-Truyère, à 1 469 m au Signal de Mailhebau.

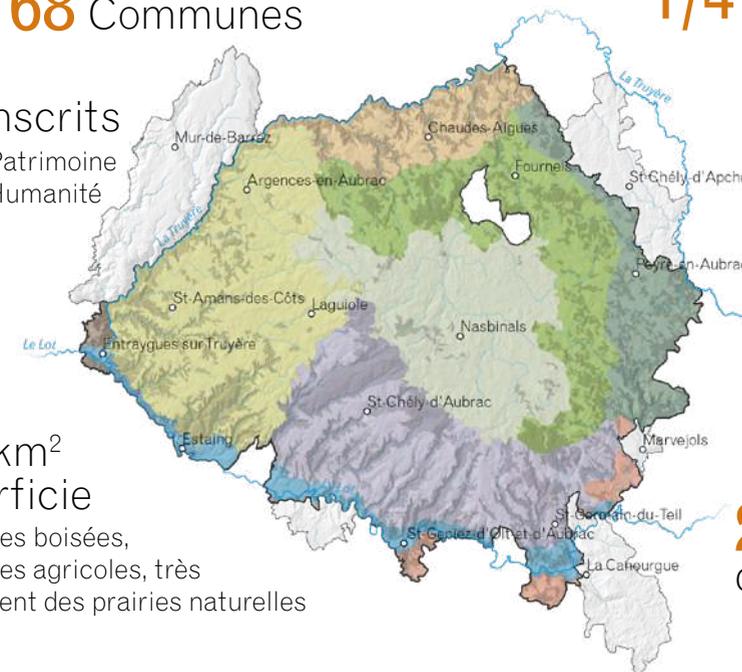
C'est un territoire de contrastes, tant par les variations d'altitude, les influences climatiques et la forte saisonnalité, que par la variété des roches ou la diversité paysagère. Situé aux confins de deux régions et de trois départements, éloigné des centres de décisions, l'Aubrac est une région peu peuplée dont les bassins de vie s'égrènent principalement dans la vallée du Lot et le long de l'autoroute A75.

L'Aubrac peut être qualifié de « pays de hautes terres », marqué en son cœur par le témoignage d'activités volcaniques à l'origine de vastes plateaux que les hommes ont su apprivoiser en les défrichant, pour créer un « pays d'herbe ». Cette région peut s'enorgueillir de la race bovine à qui elle a donné son nom : l'Aubrac, synonyme de notoriété qualitative et bel exemple de maintien et de développement d'une race rustique adaptée à son terroir. L'activité agricole est donc ici dominante, et l'ensemble du pays semble vivre à son rythme. L'Aubrac, c'est finalement un pays dont les habitants ont su faire de son isolement, un atout, de ses contraintes une plus-value !

68 Communes

1/4 du territoire couvert par des espaces naturels protégés

5 biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondiale de l'Humanité

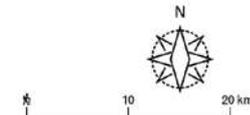


30 000 habitants

2000 km² de superficie

1/3 de surfaces boisées, 2/3 de surfaces agricoles, très majoritairement des prairies naturelles

2250 km de cours d'eau



L'Aubrac, le territoire de projet

Un espace rural de moyenne montagne, aux confins...

- un territoire parcouru de longue date, modelé par les moines d'Aubrac, au carrefour de plusieurs régions historiques, naturelles et administratives ;
- un massif volcanique bordé par les vallées du Lot et de la Truyère, au relief cloisonné.

... au cœur des espaces ruraux et naturels du Massif central...

- un emplacement « pivot » de l'Aubrac, au sein du réseau des Parcs naturels régionaux qui l'entourent ;
- une grande diversité de milieux naturels, agropastoraux, humides et forestiers.

... qui peine à maintenir sa population et en accueillir de nouvelles...

- une population qui vieillit ;
- une répartition inégale des habitants entre un « cœur » très rural et des bourgs-centres « attractifs », en périphérie.

... mais doté d'une forte identité, reposant sur des patrimoines matériels et immatériels remarquables...

- une culture agropastorale multiséculaire ;
- une race bovine en progression ;
- une relance des ressources du territoire dans « l'esprit des lieux » et une reconnaissance avérée des patrimoines locaux.

... un « capital » confronté à des évolutions qu'il convient d'anticiper et d'accompagner pour garantir et renouveler un Aubrac ouvert, dynamique et porteur d'avenir.

3 grands défis à relever pour l'Aubrac

Ces défis doivent être relevés pour préserver les spécificités et la forte identité de l'Aubrac qui suscitent de la part de ses habitants, un sentiment affirmé d'appartenance, et hors de ses « frontières », une véritable reconnaissance.

Un territoire rural « vivant »



La « solidité » démographique et humaine est un défi majeur pour l'Aubrac :

- maintenir la population et en attirer de nouvelles, « solidariser » les jeunes avec leur pays, tout en veillant au bien-être des aînés.
- conforter la qualité de vie de tous, que l'on habite le « cœur » du territoire ou ses périphéries.

Une identité pérennisée et renouvelée



Pérenniser et renouveler l'identité « Aubrac » est un autre grand défi :

- en mettant les patrimoines (culturel, naturel, paysager) au cœur du projet et en définissant une stratégie ambitieuse de préservation et de valorisation, tout en adoptant les principes du développement durable ;
- pour permettre une transmission aux générations futures afin qu'elles puissent à leur tour construire leur projet de vie, ici.

Un territoire « decloisonné » et ouvert



L'action des moines d'Aubrac au Moyen-Âge a défini les contours et les modes de fonctionnement du territoire agropastoral. Mais le cloisonnement administratif a depuis lors ralenti les coopérations à l'échelle du territoire mais aussi entre les secteurs d'activités.

Le troisième défi qui n'est pas le moindre, consiste donc à retrouver une « unité », sous une forme nouvelle, pour orienter l'action des collectivités et des habitants, vers un développement et une valorisation concertés et coordonnés du massif de l'Aubrac.



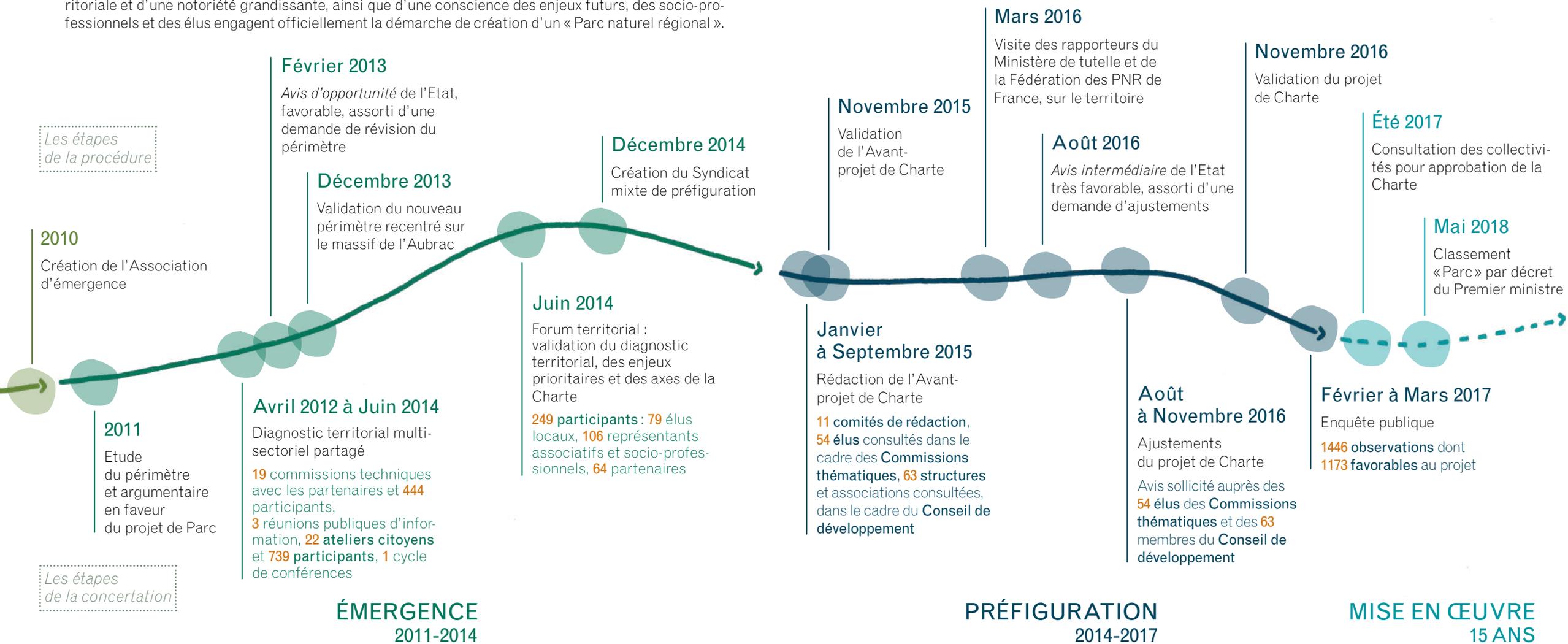
L'élaboration de la Charte: un projet partagé, fruit d'une large concertation

L'écriture du projet de territoire, c'est d'abord un long processus qui a permis de définir collectivement la vision d'avenir de l'Aubrac!

L'histoire du projet trouve son origine dans les actions de relance des produits identitaires (race Aubrac, fromage de Laguiole...), ainsi que dans la mobilisation collective de certains secteurs d'activité (stations de ski et zone nordique, randonnée, tourisme, relance de la coutellerie...), à partir des années 60/70. À la fin des années 2000, forts de ces expériences, de la reconnaissance de l'identité territoriale et d'une notoriété grandissante, ainsi que d'une conscience des enjeux futurs, des socio-professionnels et des élus engagent officiellement la démarche de création d'un « Parc naturel régional ».

La concertation et les partenariats au cœur de la méthode de travail

L'élaboration de la Charte du Parc a reposé, pour chaque phase de la démarche (diagnostic territorial, définition des enjeux, rédaction et validation des mesures), sur un processus participatif associant les acteurs locaux intéressés et les partenaires: collectivités, socioprofessionnels, élus, membres associatifs, institutions et services.



La Charte : « une feuille de route » pour 15 années



4 axes, 37 mesures opérationnelles, dont 18 prioritaires

La stratégie définie par le territoire trouve son aboutissement dans une « feuille de route » pour 15 années, qui se décline en 4 axes stratégiques, puis en 14 orientations et 37 mesures opérationnelles.

Le premier « pilier de l'édifice », l'axe transversal, propose des éléments d'organisation territoriale, encourage la coopération, l'éducation et la sensibilisation, préalables à toute action de gestion équilibrée et durable du territoire.

Le projet de développement durable de l'Aubrac repose ensuite sur trois fondements, les axes 1 à 3 de la Charte, qui sont respectivement :

- **Axe 1** – la préservation, la gestion et la valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels ;
- **Axe 2** – la pérennité d'une dynamique économique locale ;
- **Axe 3** – le renforcement de la qualité de vie.

Axe Transversal

Construire « l'Aubrac de demain » : viser l'équilibre territorial par le partage et la coopération, l'éducation et la transmission

L'Axe Transversal symbolise tout d'abord le besoin et l'envie de tous, de vivre sur « un Aubrac, un et indivisible » ! La raison d'être du projet et son déploiement sur le territoire impliquent un investissement individuel et collectif au sein d'une gouvernance territoriale :

- indispensable pour gérer un territoire « cloisonné » administrativement, mais également par son relief et son climat ; un territoire qui connaît aussi, dans le temps ou l'espace, des « déséquilibres » à atténuer (lieux de vie de la population, fréquentation touristique, offres d'activités, de services...);
- indispensable pour prendre en compte les réalités d'aujourd'hui et préparer le territoire aux évolutions futures (mobilité à améliorer, accès aux outils d'information et de communication...).

Orientation 1

Préparer l'Aubrac de demain grâce à une gestion décloisonnée de l'espace, des patrimoines et des activités

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc conduit la stratégie de développement durable définie avec ses partenaires. Il s'entoure d'organes décisionnels et consultatifs, développe des outils d'observation des évolutions du territoire, et surtout accompagne et coordonne l'action des collectivités locales.

Orientation 2

Favoriser un usage partagé et un équilibre spatio-temporel des activités du territoire

Concilier les différents usages : c'est essentiel pour permettre un développement harmonieux des activités humaines et préserver les éléments patrimoniaux les plus fragiles. Quant au décloisonnement dans le temps et dans l'espace, il est indispensable pour garantir une qualité de vie sur le territoire et la pérennité de ses activités.

Orientation 3

Partager et diffuser les valeurs du projet de territoire

Intégrer la « famille » des Parcs implique de définir un projet éducatif. C'est une priorité en Aubrac qui ambitionne de diffuser et de partager, avec les habitants, les visiteurs, les entreprises, les élus et surtout les jeunes, les enjeux locaux et globaux du développement durable, ainsi que les valeurs de la Charte.



Maison de l'Aubrac, un site « relais » du Parc de l'Aubrac



Coopération avec les établissements d'enseignement : opération de génie écologique



Atelier citoyen



Conférence à l'attention des habitants du territoire



« Aubrac 4 Saisons » : des stations en réseau pour des pratiques en toute saison



Des collectivités exemplaires : programme « zéro phyto »

Axe 1

Renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines

L'Axe 1 s'attache à renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac, nourrie de patrimoines hors du commun, afin qu'ils demeurent le socle de la qualité de vie et du développement économique. La reconnaissance qu'ils suscitent va de pair avec la nécessaire responsabilité collective à les gérer, en prenant garde de conserver les équilibres.

L'ambition du territoire trouve ici son aboutissement : les acteurs d'aujourd'hui, comme les « pionniers » d'hier, ont à cœur, entre tradition et vision contemporaine, de différencier leurs produits, événements, activités, en préservant et valorisant les marqueurs de l'identité culturelle « Aubrac »... pour faire de leur pays, un Parc naturel et culturel.

Orientation 1

Renforcer le rôle « tête de bassin » de l'Aubrac

L'omniprésence de l'eau induit des enjeux importants de préservation des milieux humides, et de gestion collective de la ressource en eau fortement sollicitée. L'Aubrac « tête de bassin » est une réalité physique qui implique de mettre en œuvre une gestion adaptée et concertée des cours d'eau et lacs, des zones humides et des captages d'eau potable.

Orientation 2

Préserver les patrimoines naturels emblématiques et ordinaires de l'Aubrac

L'Aubrac abrite une grande diversité de milieux naturels et nombre d'espèces rares ou endémiques ; ce qui lui confère un rôle essentiel au sein du Massif central. Maintenir cette nature exceptionnelle et « ordinaire », tout en valorisant cet atout, appellent à conforter son état de conservation actuel, à prévenir des dégradations potentielles et à chercher de nouveaux équilibres associant étroitement écologie et socio-économie.

Orientation 3

Sauvegarder la qualité et la cohérence paysagère de l'Aubrac

L'enjeu « paysager » est majeur en Aubrac, un territoire dont l'identité repose sur les « grands » paysages agropastoraux emblématiques, mais aussi sur une grande diversité d'éléments paysagers remarquables (drailles, murets...). Le choix opéré est de prendre en compte le paysage de manière transversale, d'abord pour partager les valeurs paysagères et les enjeux associés, puis établir collectivement les conditions de préservation des paysages, sans nuire au développement des activités humaines.

Orientation 4

Conforter les marqueurs de l'identité culturelle « Aubrac »

Le territoire ambitionne de porter une stratégie patrimoniale de préservation et de valorisation des composantes emblématiques du patrimoine culturel (domerie d'Aubrac, patrimoine agropastoral, voies historiques...), mais aussi d'assurer une conservation dynamique de la mémoire, des savoir-faire et du patrimoine immatériel.



Travaux d'aménagement et de restauration de la Selves



Tourbière de la Vergne Noire : étude de sa fonctionnalité par carottage



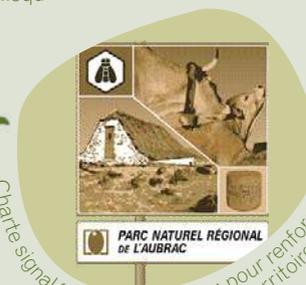
Rosalies des Alpes : opération de piégeage positif



Équipement de confort et de sécurité sur le Chemin de St Jacques



De nouveaux usages pour les burons de l'Aubrac



Charte signalétique de l'Aubrac : pour renforcer l'identité et la qualité du territoire

Axe 2

Conforter la dynamique économique «Aubrac» par la valorisation durable de ses ressources

L'Axe 2 confère aux acteurs économiques une place importante dans le projet de développement durable, à commencer par ceux du monde agricole, dont les activités structurent la vie socio-économique de l'Aubrac.

Les orientations montrent la détermination des acteurs pour que l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, les commerces... prennent bien appui sur le «potentiel» territorial (patrimoines et ressources), pour développer une économie «porteuse de sens» qui inscrit le territoire dans un cercle vertueux: un développement qui repose sur l'identité territoriale et des patrimoines préservés, crée une plus-value locale et renforce ainsi l'attractivité générale du territoire...

Orientation 1

Maintenir une agriculture forte et spécifique, en phase avec son territoire

La vitalité agricole de l'Aubrac est unanimement reconnue. Des générations d'agriculteurs ont su valoriser le potentiel herbager de l'Aubrac, notamment grâce à la relance de la race Aubrac. Pour maintenir la vocation agricole et rurale du territoire, des enjeux forts guident la stratégie territoriale: maintien des actifs, valorisation des productions spécifiques, des pratiques alliant qualité des productions et préservation de l'environnement, appui à la diversification...

Orientation 2

Développer une économie rurale et durable

La vitalité économique repose sur le maintien d'un tissu d'entreprises de proximité, ainsi que sur le tourisme, un secteur d'activité majeur qui offre aux visiteurs une véritable destination «Aubrac» constituée de «terroirs» complémentaires, au fil des saisons. L'ambition du territoire dans ce domaine s'inscrit dans la philosophie de la Charte européenne du tourisme durable, garante d'une démarche concertée, d'une volonté de qualification et surtout d'un ancrage des offres aux spécificités locales.

Orientation 3

Valoriser les ressources territoriales et s'engager dans la transition énergétique

Une partie des activités économiques s'appuie sur la valorisation des ressources naturelles: forêt, eau, roches... Leur pérennité passe par une gestion respectueuse des milieux, des paysages et des autres usagers.

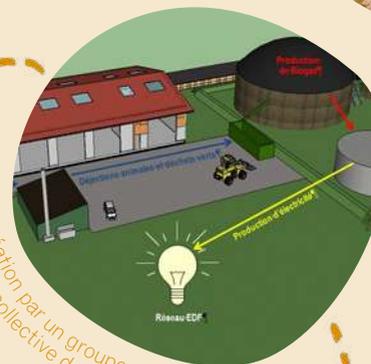
D'autres ressources locales peuvent être valorisées et permettre au territoire de «prendre sa part» dans la lutte contre le changement climatique. Dans le domaine des énergies renouvelables, la Charte préconise une attitude volontariste et propose une stratégie énergétique fondée sur la mobilisation des sources d'énergie spécifiques (biomasse, hydroélectricité), dans le respect des paysages identitaires.



Mise en culture et valorisation du thé d'Aubrac: boutique de producteurs à Nasbinals



Travaux d'agrandissement et de valorisation de la station d'évaluation de la Race Aubrac



Création par un groupe d'agriculteurs d'une unité collective de méthanisation de 500 kWe



Guide de randonnée et de découverte des patrimoines du Haut Plateau



Forêts et linéaires boisés: création d'une filière d'approvisionnement locale en bois énergie



Programme LEADER: Soutien aux commerces de proximité

Axe 3

«Mieux vivre ensemble en Aubrac»: garantir la qualité de vie et l'aménagement durable de ses espaces

L'Axe 3 ambitionne de faire des handicaps, des atouts, ou qu'ils encouragent le territoire à être plus que jamais imaginatif, solidaire, ambitieux...

Les orientations retenues doivent favoriser la cohésion territoriale et la qualité de vie «pour tous», sur un territoire rural de qualité, attractif et vivant! Pour y parvenir, il faut pouvoir répondre aux besoins du quotidien par des services vitaux proches, aménager durablement les espaces pour accueillir les projets résidentiels et économiques, au plus près des bourgs et villages; renforcer les liens, par des mobilités repensées; soutenir et enrichir la vie culturelle.

Orientation 1

Engager l'Aubrac dans une démarche concertée d'aménagement du territoire

Le renforcement de la cohésion territoriale est intimement lié aux choix d'aménagement du territoire. Au quotidien, les collectivités locales ont besoin d'une vision d'ensemble, pour offrir à la bonne échelle, les services et aménagements nécessaires à une qualité de vie optimale. Développer des outils de planification, d'aide à la décision, et apporter aux collectivités, services, conseils, expertises... s'avère alors nécessaire.

Orientation 2

Repenser les mobilités pour un désenclavement du territoire, physique et numérique

La mutualisation des moyens de déplacement, l'adoption de pratiques économes en énergie, le développement de l'itinérance, des mobilités douces, alliés au renforcement de la desserte numérique sont au cœur du projet de Charte pour concourir au désenclavement du territoire.

Orientation 3

S'engager dans une politique d'accueil et de maintien des habitants, prenant en compte les besoins du quotidien

Pour faire face au défi démographique, la qualité de vie en Aubrac nécessite d'être pérennisée. Des actions sont attendues dans le maintien et le renforcement des services de proximité, mais également dans les réponses à apporter aux besoins de tous et surtout des plus fragiles, par la solidarité, le lien social et intergénérationnel.

Orientation 4

Encourager le «vivre ensemble» et renforcer l'attractivité territoriale, par la mobilisation des acteurs culturels

L'existence d'offres et de services culturels renforce également l'attractivité du territoire: grâce à la présence d'artistes professionnels, de programmations et d'événements, d'équipements de qualité; en générant des relations entre les habitants et la création artistique, ainsi qu'une fréquentation complémentaire à celle des touristes. Un objectif significatif du projet de territoire: faire de l'Aubrac, une «terre d'artistes» où s'exprime la créativité, où les projets artistiques sont facteurs de lien social, ancrés au territoire et se déclinent sous forme d'actions à l'attention du jeune public.



Des lieux «ressources»: regroupement des services à la population



Atelier participatif et visio conférence



Développement des mobilités douces grâce aux VTT à assistance électrique



Phot'Aubrac: festival photographique dans différents villages et sites de l'Aubrac Lozérien



Rencontre de terrain pour partager les enjeux liés à l'urbanisme



Eco-lotissement du frêne à Laguiole: expérimentation en matière d'habitat durable

Une gouvernance partagée

Considérant la complexité administrative de l'Aubrac et sa réalité physique, la mise en place d'une gouvernance partagée s'avère primordiale. Le fonctionnement partenarial mis en place en phase de préfiguration du Parc va se pérenniser après le classement officiel du territoire: le Syndicat mixte de préfiguration laissera la place au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion qui assurera la cohérence et la bonne articulation des actions, la coordination des différents partenaires engagés dans le projet.

Quel est le rôle du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc ?

Il pilote la mise en œuvre de la Charte sur le territoire.

Il anime, coordonne le projet commun. Mais le Syndicat mixte du Parc ne fait pas tout!

Dans la mise en œuvre des mesures de la Charte, il est tantôt:

- **Chef de file:** il porte l'action, peut en assurer la maîtrise d'ouvrage.
- **Coordonnateur:** il fédère et anime les partenaires et acteurs concernés, assure un rôle de coordonnateur et d'assembler.
- **Partenaire:** il s'associe aux acteurs et partenaires concernés, porte à leur connaissance les enjeux du territoire à prendre en considération, dans les projets développés.
- **Prescripteur:** il émet des avis dans le cadre de procédures administratives et réglementaires.

Comment fonctionne-t-il ?

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc a vocation à rassembler les communes et les intercommunalités du territoire ayant approuvé la Charte, les régions Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie, et les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère.

Des instances consultatives ont aussi été constituées dès la phase de préfiguration pour favoriser les échanges et la concertation. Elles seront pérennisées et traduiront ainsi la volonté de partage avec:

- les élus des communes du territoire, au travers des **Commissions thématiques**;
- les forces vives de l'Aubrac, intégrées au **Conseil de développement**;
- les personnes ressources, experts, chercheurs, constituant le **Conseil scientifique** (en cours de création).

S'ajoutent six **Conférences territoriales** (instituées dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, du patrimoine naturel, du tourisme, de la culture et des arts vivants, du projet éducatif): elles rassemblent les différentes familles d'acteurs (élus, professionnels, responsables associatifs, organismes partenaires du projet...) pour suivre et orienter la mise en œuvre de la Charte du Parc, dans ces domaines prioritaires.

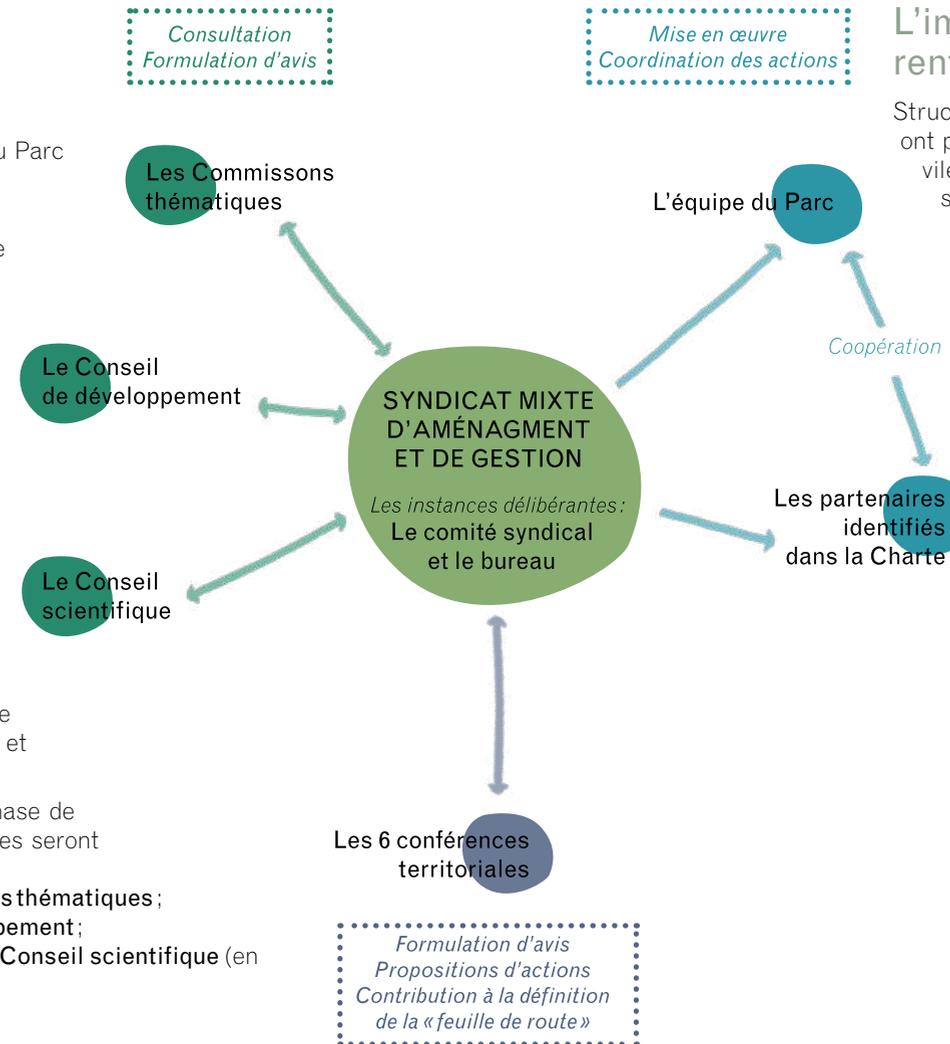
L'implication de nombreux partenaires pour renforcer la performance du projet

Structures professionnelles et associations, organismes et institutions ont participé à l'élaboration de la Charte et interviennent de façon privilégiée sur l'Aubrac: ils sont identifiés dans chaque mesure, pour souligner l'importance d'une coopération dans la mise en œuvre du programme d'actions.

La collaboration entre le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc et ses partenaires se concrétise par des conventions de partenariat qui définissent les rôles, missions et moyens d'intervention de chacun, au service d'un projet commun.

Une équipe pluridisciplinaire au service du territoire

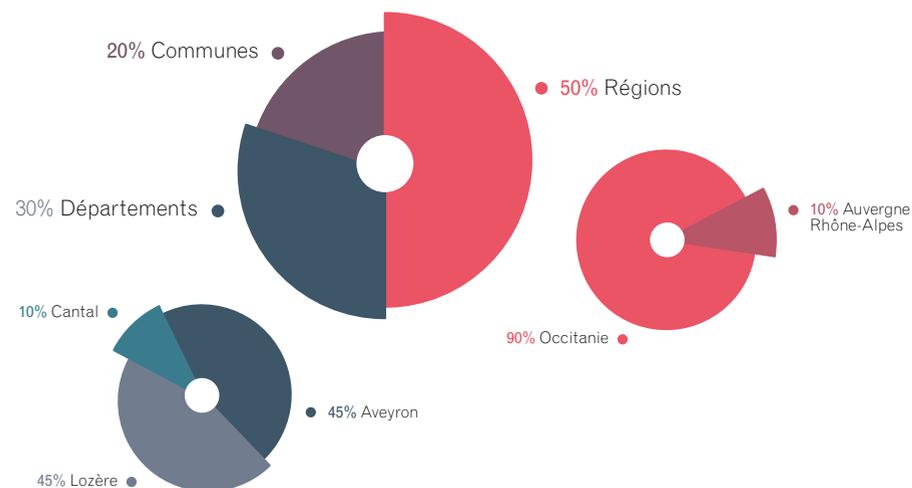
Chargée de piloter, d'animer et de coordonner le plan d'actions, elle est constituée de spécialistes dans les principales thématiques de la Charte. Ce pool d'ingénierie s'appuie également sur les compétences des partenaires mobilisés, pour apporter expertise, conseil et appui technique aux collectivités et porteurs de projet du territoire.



Quel est le budget du Syndicat mixte du Parc ?

N'ayant pas vocation à investir, hormis pour des opérations expérimentales, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc dispose essentiellement d'un budget de fonctionnement alimenté par les contributions de ses membres. Il développe ainsi les moyens d'animation, d'étude et l'ingénierie nécessaires à la conduite, au montage de projets, à l'accompagnement technique et financier des actions programmées.

Contribution des membres au budget du Syndicat



En fonction des projets menés, le Syndicat mixte mobilise également d'importantes ressources extérieures (Europe, Etat, Régions, Départements; fondations, mécénat...) dont il fait bénéficier le territoire. Ex : 2.2 millions d'euros concernant le programme LEADER (2014-2020), 2 millions d'euros pour le pôle d'activités de pleine nature (2017-2020)...

Les communes du Parc

64 communes de l'Aubrac forment le périmètre proposé au classement « Parc naturel régional » :

Aveyron, Occitanie

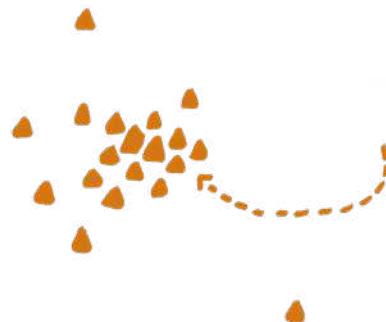
ARGENCES-EN-AUBRAC
CAMPOURIEZ
CANTOIN
CASSUEJOULS
CASTELNAU-DE-MANDAILLES
LE CAYROL
CONDOM-D'AUBRAC
COUBISOU
CURIERES
ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE
ESTAING
FLORENTIN-LA-CAPELLE
HUPARLAC
LAGUIOLE
MONTEZIC
MONTPEYROUX
LE NAYRAC
POMAYROLS
PRADES-D'AUBRAC
SAINT-AMANS-DES-COTS
SAINT-CHELY-D'AUBRAC
SAINT-COME-D'OLT
SAINT-GENIEZ-D'OLT-ET-D'AUBRAC
SAINT-SYMPHORIEN-DE-THENIERES
SOULAGES-BONNEVAL

Lozère, Occitanie

ALBARET-LE-COMTAL
ANTRENAS
ARZENC-D'APCHER
BANASSAC-CANILHAC
LES BESSONS
BOURGS-SUR-COLAGNE
BRION
LE BUISSON
LA FAGE-MONTIVERNOUX
LA FAGE-SAINT-JULIEN
FOURNELS
GRANDVALS
LES HERMAUX
MARCHASTEL
NASBINALS
NOALHAC
PEYRE-EN-AUBRAC
PRINSUEJOLS-MALBOUZON
RECOULES-D'AUBRAC
SAINT-GERMAIN-DU-TEIL
SAINT-JUERY
SAINT-LAURENT-DE-MURET
SAINT-LEGER-DE-PEYRE
SAINT-PIERRE-DE-NOGARET
LES SALCES
TERMES
TRELANS

Cantal, Auvergne Rhône-Alpes

ANTERRIEUX
CHAUDES-AIGUES
DEUX-VERGES
ESPINASSE
FRIDEFONT
JABRUN
LIEUTADES
MAURINES
SAINT-MARTIAL
SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES
SAINT-URCIZE
LA TRINITAT



Les valeurs qui irriguent le projet

